

“L'école doit inscrire l'enfant dans une culture”

“Le religieux et la citoyenneté se nourrissent mutuellement”

Entretien **Bosco d'Otreppe**

Quel doit être le rôle de l'école dans l'élaboration d'une société et d'un vivre ensemble? C'est avec cette large question que l'enseignement catholique entame sa rentrée et son Université d'été. Intitulée “Du singulier au pluriel, à l'école du bien commun”, elle rassemblera ce vendredi plus de 700 participants à Louvain-La-Neuve.

Ce thème, pour autant, n'est pas sans réveiller quelques polémiques. Avant l'été, et toujours dans le cadre de la recherche d'un meilleur vivre ensemble, le débat avait fait rage entre les tenants de la mise en place de cours de philosophie et de citoyenneté, et ceux militant pour le maintien des cours de religion. L'enseignement catholique choisissait alors, au contraire de l'officiel, de garder deux heures de religion dans ses grilles horaires (voir ci-dessous). Etienne Michel, directeur du Secrétariat général de l'enseignement catholique (le Segec) explique ce choix qui n'est pas anodin et témoigne, pour lui, d'une vision particulière de l'école.

Vous soulignez que la citoyenneté fait partie intégrante du projet des écoles catholiques. Pourquoi, alors, ne pas avoir formalisé cet engagement à travers un cours de citoyenneté ?

Depuis le décret Mission de 1997, l'éducation à la citoyenneté est une mission générale de l'école qui devait être renforcée à travers les différents cours. Récemment donc, en voulant introduire un cours spécifique de citoyenneté, on a effectué une rupture par rapport à cette

trajectoire historique. La question était donc de savoir si l'éducation à la citoyenneté pouvait devenir une discipline scolaire comme une autre, ou s'il ne valait pas mieux continuer à l'adosser aux autres matières.

La première option fut donc celle retenue par l'enseignement officiel.

Oui. L'option laïque a été celle de dissocier les références religieuses de la citoyenneté, en remplaçant un cours de religion par un cours de citoyenneté. Il y a donc, dans la philosophie laïque, l'idée que religion et citoyenneté sont deux réalités inconciliables. Pour nous, au contraire,

il est possible de conjuguer les deux. Non seulement parce que le christianisme doit toujours être interprété dans le contexte d'une époque, mais aussi parce que d'un point de vue historique, il est très visible que la raison et les convictions religieuses se sont toujours fécondées mutuellement. Il suffit de voir l'important engagement des chrétiens dans le monde social, associatif ou éducatif. Enfin, parce que le fanatisme est une pathologie

de la religion qui peut émerger soit lorsque la religion est instrumentalisée au service d'un projet politique, soit lorsque ce religieux est livré à lui-même et isolé des cultures qui l'ont vu naître ou dans lesquelles il doit s'intégrer. C'est la thèse développée par Olivier Roy dans son livre “La sainte ignorance”.

Retisser des liens entre le religieux et la société belge d'aujourd'hui est une des missions importantes de l'école?

L'avenir de la démocratie et de la culture européenne est une vraie question autour de laquelle règnent des incertitudes. Or, la démocratie s'inscrit toujours

dans une culture donnée, et repose sur des fondements qui la précèdent. Un de ces fondements est l'inscription dans la culture occidentale d'un dialogue entre la religion principalement catholique et la tradition des Lumières. De plus, l'Europe connaît un défi important aujourd'hui qui est celui de réinventer son humanisme. Et pour cela j'évoquerai le discours du pape François prononcé en mai dernier devant les institutions européennes à Strasbourg. Il soulignait combien l'Europe a appris au cours de son histoire à intégrer dans une synthèse toujours neuve les cultures les plus diverses et sans lien apparent entre elles. L'identité européenne, insistait le pape, est et a toujours été une identité dynamique et multiculturelle. C'est dans ce cadre et en fonction de ces défis que l'enseignement catholique se doit de conjuguer une tradition éducative qui se rattache au christianisme, avec les exigences contemporaines de la citoyenneté. Je répète qu'il n'y a donc pas de contradiction entre le religieux et la citoyenneté, mais que les deux se renforcent au service d'un humanisme pour notre temps.

A vous entendre, on a presque l'impression que ces choix différents pris par l'enseignement catholique d'une part, et l'enseignement officiel de l'autre, témoignent de deux visions de l'enseignement et même de la transmission.

Je veux éviter de caricaturer l'enseignement officiel, mais je pense qu'il y a dans le monde laïque l'idée que l'une des missions importantes de l'enseignement est de permettre aux enfants de s'arracher à un certain nombre de déterminismes culturels et religieux. Au contraire, dans notre conception de l'enseignement, nous pensons essentiel d'inscrire l'enfant dans une culture, même si cette culture est elle-même en pleine évolution. D'où la nécessité non pas d'arracher, mais d'actualiser les références et les méthodes d'enseignement.

● **Directeur de l'enseignement catholique, Etienne Michel inaugure ce vendredi l'université d'été de son réseau.**

● **Il rappelle sa vision de l'école et avance ses priorités alors que les débats autour du Pacte pour un enseignement d'excellence vont reprendre.**

● **Il interpelle aussi le politique pour mieux protéger les élèves et les profs face à d'éventuelles attaques terroristes.**

Repères

L'exigence de la citoyenneté

Référentiel. C'est dès cette année scolaire que les premiers cours de philosophie et de citoyenneté seront donnés dans l'enseignement fondamental (il faudra attendre la rentrée de 2017 pour les voir apparaître dans le secondaire). Ces cours ne seront donnés que dans l'enseignement officiel. Ils y remplaceront une heure (ou deux pour ceux qui en feront le choix) de cours de religion ou de morale. Ils sont également le fruit d'un référentiel de compétences adopté en 2016 par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et consacré à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

Options. Le réseau libre catholique a fait le choix de ne pas donner un cours de philosophie et de citoyenneté en tant que tel. Les deux heures de religion catholique continueront donc à être données dans les écoles de ce réseau. Pour se conformer aux exigences édictées par le référentiel, le réseau libre déclinera les compétences liées à la citoyenneté dans différents cours (voir ci-contre).

En pratique

Découvrir la citoyenneté dans les différents cours

Déclinaison. Pour répondre aux attendus du référentiel relatif à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (qu'il a contribué à rédiger), l'enseignement catholique a reprécisé certains de ses programmes du maternel et du primaire. Dans les différents cours, il a formulé des activités qui permettront à chaque élève "de se développer en tant que personne et en tant que citoyen". A partir de l'analyse d'une œuvre d'art ou d'un témoignage par exemple, l'élève sera amené à s'interroger sur différents modes de vie, ou à construire une pensée argumentée et ouverte à l'altérité.

Cohérence. "Ces notions de citoyenneté sont exercées depuis longtemps dans nos cours, mais en rédigeant ces programmes adaptés au référentiel, assure Etienne Michel, nous avons perçu de nouveau combien les disciplines offrent une base à l'éducation à la citoyenneté, et combien celle-ci enrichit les apports disciplinaires."

"Assurer la protection des élèves"

Cette année scolaire sera marquée par l'avancée du Pacte pour un enseignement d'excellence. On sait que sa force est la cohérence globale qui soutient ses propositions qui ne peuvent être appliquées isolément. Or, dans le contexte budgétaire actuel, elles ne pourront être toutes appliquées. Comment faire ?

Chacun a son idée de ce qui devrait être ou non prioritaire, car il est clair que nous ne pourrions travailler tous les projets en même temps. Je pense que l'on devra inscrire progressivement les réformes dans le temps en élaborant trois ou quatre "paquets" de réforme.

Qu'est-ce qui est pour vous le plus prioritaire ?

Il s'agit des besoins immédiats à satisfaire dans le cadre des engagements du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense surtout au fait d'assurer la scolarisation de tous, et donc de relever le défi démographique. Vous verrez que le manque de places sera plus important d'années en années. Une autre priorité doit être la mise en œuvre d'un décret permettant de financer des conseillers en prévention, car la sécurité des élève-

ves et des enseignants est une question qui n'est pas aujourd'hui traitée à son juste niveau dans les écoles.

Parmi les priorités, je pense aussi aux engagements pour réduire les délais d'attente pour les programmes prioritaires des travaux pour les bâtiments scolaires. On connaît des délais de l'ordre de 6 ans pour certains travaux d'urgence. Tout ceci, ce sont des engagements pris par le gouvernement, mais qui ne sont pas encore respectés.

Vous évoquez la sécurité des élèves et des profs. Les écoles belges, à l'instar des écoles françaises, doivent-elles prendre des mesures face au risque terroriste ?

Depuis 2007 existe un décret sur les conseillers en prévention dont devrait pouvoir bénéficier chaque école. Mais ce décret n'est pas appliqué. Or, nous allons devoir aujourd'hui adapter tous les plans d'urgence des écoles et cela car tous ces plans d'urgence qui existent sont pour l'essentiel pensés en fonction des risques d'incendies.

Quand il y a un incendie, nous savons que le plus important est d'évacuer l'école au plus vite. Quand on fait face à une attaque terroriste par contre, ce n'est pas du tout cela qu'il faut faire. Nous devons développer une stratégie de confinement ordonné des élèves dans un lieu sécurisé. Pour autant, on ne pourra pas mettre cela en musique rapidement si ce décret n'est pas appliqué, et si les écoles ne peuvent bénéficier de conseillers en prévention.